

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 17 décembre 2025 à 16 h, au restaurant Mati Bistro Chic.

PRÉSENCES :

Beauchemin Jean-François	Dubé Sylvette	Malouin Claudine
Bilodeau Cynthia	Gabriele Karine	Ménard Julie
Bourgon Julie	Gariépy Isabelle	Pilon Karine
Brazeau Marie-Ève	Gauthier Evelynne	Rinfret-Lemire Estelle
Brossoit Kathleen	Hébert Geneviève	Samson Mélanie
Chagnon Julie	Lapointe Amélie	Séguin Josianne
Clavel Mélanie	Lapointe Katia	Small Beth
Corriveau Marie-Ève	Lefebvre Andrée-Ève	Thivierge Vincent
Cypihot-Tremblay Gabrielle	Lemieux Nadia	
Desjardins Sabrina	Lévesque Claude Marie	

ORDRE DU JOUR :

1.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025 ET SUIVIS.....	1
3.	CRT SPÉCIAL FRANCISATION.....	2
4.	REMPLACEMENTS FAITS PAR DES ENSEIGNANTS RETRAITÉS	3
5.	LA VIOLENCE DANS LES MILIEUX	3
6.	CONDITIONS DE RENOUVÈLEMENT 2026 EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	4
7.	ENTENTE PASSERELLE.....	4
8.	INSCRIPTION À L'AUT JOURNAL VERSION PAPIER OU ÉLECTRONIQUE.....	4
9.	VARIA.....	4
10.	QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Cynthia Bilodeau :

A2526-CD-DEC-24 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour en apportant les modifications suivantes :
Que le point 9 *Comité ACTES : à l'arrêt, je coupe le moteur* soit retiré et le point *Entente passerelle* soit un point d'échange.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2025 ET SUIVIS

Proposé par Jean-François Beauchemin,
Appuyé par Karine Pilon :

A2526-CD-DEC-25 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 17 novembre 2025 tel que présenté.

Suivis :

2.1. Problématique CAR

En raison notamment de nos nombreuses interventions, le centre a décidé de déployer la plateforme Scolago, pas seulement au secondaire comme ce qui était prévu au départ, et ce dès février 2026. L'exécutif assistera à une présentation de cette plateforme le 22 janvier 2026.

2.2. Calendrier scolaire 2026-2027

Selon la jurisprudence, le centre peut modifier les calendriers s'il passe par la même procédure qu'exige la convention locale, dans notre situation, c'est la consultation. La voie du grief ne serait pas un choix judicieux. Le centre n'a évidemment pas retenu la proposition du SERV (A2526-CD-DEC-20), mais lors de la rencontre du comité de relation de travail du 1^{er} décembre, le SERV a apporté l'idée que le 7 mai 2027 soit la 4^e journée pédagogique flottante et non la 3^e journée pédagogique flottante. Cette proposition a été acceptée par le centre.

2.3. Sous-comité Révision des formulaires de demande de services

À la suite de la dernière assemblée des personnes déléguées, une seule enseignante a démontré son intérêt à compléter ce sous-comité. Karine Pilon accompagnera Katia Lapointe et Julie Ménard dans ces travaux. La présidente a relancé le centre le 8 décembre 2025 afin de connaître les dates des deux rencontres qui doivent avoir lieu avant la prochaine rencontre du comité paritaire EHDAA qui aura lieu le 3 février 2026. À la suite de cette relance, la date de la première rencontre a été fixée au 21 janvier 2026.

3. CRT SPÉCIAL FRANCISATION

Grâce à des enseignants qui ont échangé avec les représentants de la fédération (FSE) et de la centrale (CSQ) lors de l'assemblée générale du 7 novembre dernier, des actions ont été entreprises plus haut, forçant ainsi le centre de service à prendre action.

Ainsi, un CRT spécial francisation a eu lieu le 1^{er} décembre 2025 avec Chantal Beausoleil, directrice générale du CSSTL, Julie Lupien, directrice générale adjointe du CSSTL, Aude Martin, directrice du service de l'organisation scolaire et du transport, Julie Roy, directrice des ressources humaines, Mélanie Richard, directrice adjointe des services éducatifs aux jeunes, et le syndicat. Lors de ce CRT spécial francisation, les faits ont été rappelés : depuis plusieurs années, le syndicat fait des représentations auprès du centre afin de dénoncer la composition des classes, particulièrement celles sur le territoire de Vaudreuil, qui s'apparentent davantage à des classes d'accueil que des classes régulières. La composition des classes est dénoncée depuis un moment par les personnes déléguées et les membres.

D'ici la fin de l'année scolaire en cours, deux autres CRT francisation auront lieu possiblement en mars et en mai (dates officielles à venir). Une confirmation de la part des ressources humaines nous a été transmise à l'effet que nous allons maintenir un CRT francisation puisqu'il y a des travaux importants à effectuer. Le point francisation sera retiré au conseil général de participation afin d'éviter que cet aspect soit traité en silo et ainsi favoriser les discussions avec les différents services du centre (services éducatifs, organisation scolaire et ressources humaines). Un plan de déploiement des ressources et des services est à l'ordre du jour des prochaines rencontres afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place pour soutenir les enseignante.es.

Le syndicat souhaite discuter l'option de centraliser les sommes afin de permettre un meilleur déploiement et de profiter de l'expertise des différentes ressources du centre. Le centre nous a répondu que cela fera partie de nos prochaines discussions.

[Le rapport Dubreuil](#) (commissaire de la langue française) ainsi que les résultats du sondage effectué au printemps dernier ont été partagés au CRT afin d'informer le centre de service des données inquiétantes sur la situation actuelle en francisation. Lors de notre rencontre avec les représentants de la fédération et de la centrale, ceux-ci nous ont fait état de données du CSS Beauce Etchemin qui détient un portrait d'élèves en francisation bien différent du nôtre et qui reçoit autant de financement que notre CSS. Nous avons pisté le centre sur ces données qui nous prouvent que nous avons besoin de plus de financement.

Le centre a bien saisi l'urgence de la situation et comprend qu'il se doit de développer de nouvelles façons de faire face à cette réalité qui alourdit colossalement la tâche des enseignantes et enseignants.

4. REMPLACEMENTS FAITS PAR DES ENSEIGNANTS RETRAITÉS

Lors de la rencontre du comité de relation de travail du 1^{er} décembre, la partie patronale nous informait qu'il lui est impossible de calculer les sommes associées à la suppléance effectuée par des retraités manuellement, qu'elle n'a pas la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer ce calcul laborieux dans chacun de ses budgets.

Le 3 décembre, le SERV a informé le centre qu'il se doit de respecter le paragraphe 11 de l'entente rareté.

11. Tout coût supplémentaire engendré par l'application de la présente entente devra être financé à même les sommes dédiées à la mesure budgétaire afférente.

Il a aussi mentionné que cette problématique a été réglée au niveau national en octobre 2024 lorsque certains centres imputaient le coût entier de la suppléance effectuée par du personnel retraité aux budgets de perfectionnement et qui ont dû rembourser ces montants. D'autant plus qu'en 2024-2025 les représentants de la partie patronale au national nomment qu'il reste quelques difficultés administratives, mais que les parties locales devraient avoir les outils nécessaires pour régler la situation ! Un grief sera déposé à cet effet. Une personne déléguée porte à l'attention du syndicat de regarder également les libérations des classes multiâge pour lesquelles le budget disparaît vite également.

5. LA VIOLENCE DANS LES MILIEUX

L'annexe III du *Guide de prévention et prise en charge de la violence envers le personnel scolaire* du ministère, daté d'août 2025, a été présenté en comité de relation du travail. Ceci est un résumé du guide officiel de 52 pages. Ni le guide ni le résumé n'avaient été présenté aux directions. Pourtant, il est très bien fait et il y a beaucoup de leviers que nous devons utiliser dans les milieux, de plus il s'agit d'un document ministériel et non syndical. Nous avons aussi présenté le guide intersyndical *Guide de prévention et d'intervention contre la violence envers le personnel de l'éducation*. Nous vous invitons à vous y référer, car il s'agit d'un outil très terrain.

Le lien vers [l'annexe III](#), le guide [agir contre la violence](#) produit par la CSQ seront déposés sur le site web du Syndicat prochainement.

6. CONDITIONS DE RENOUVÈLEMENT 2026 EN ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES

Les conditions de renouvellement sont présentées aux déléguées au document A2526-CD-17. Pour mieux comprendre l'ajustement du coût des prestations, une présentation en détail est faite. Beneva ne peut pas, lors du processus de renouvellement des conditions, refiler à la CSQ le déficit accumulé en assurance maladie ou en assurances salaire de longue durée. L'assureur assume les déficits. Comme mentionné précédemment, l'objectif d'un renouvellement est de permettre de payer la juste prime. Plusieurs éléments externes peuvent aussi influencer la tarification (le nombre de réclamations, le coût des médicaments ou services, la démographie du groupe, les taux d'intérêt, etc.). Les prestations payées pour les médicaments sont passées de 90 M\$ en 2020, à 101 M\$ en 2021, à 106 M\$ en 2022, à 117 M\$ en 2023 et à 127 M\$ en 2024.

En résumé : Le 1^{er} janvier 2026, les variations de tarification en assurance seront les suivantes :

- En assurance maladie : augmentation de 3,6 %.
- En assurance soins dentaires : augmentation de 2,7 %.
- En assurance salaire de longue durée : augmentation de 22 %, mais congé de prime qui ramène l'augmentation à 13,5 %.
- En assurance vie : *statu quo* sur la tarification de 2025.

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Julie Chagnon :

A2526-CD-DEC-26 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent les conditions de renouvellement du régime d'assurance collective de personnes Alter ego pour l'année 2026 aux membres de leur établissement, et ce, telles que présentées au document A2526-CD-17.

7. ENTENTE PASSERELLE

Un projet d'entente est en cours. Le centre accepte de payer les enseignants pour le temps de déplacement et d'accueil lié aux suppléances (y compris rétroactivement) pour les écoles où ce temps était rémunéré dans plus de 50 % des tâches concernées. Le syndicat retirera son grief. Dès que l'entente sera signée, elle sera appliquée rétroactivement à compter d'août 2024 et ce, jusqu'au 30 juin 2026 et permettra aux enseignants concernés d'obtenir les sommes auxquelles ils ont droit.

8. INSCRIPTION À L'AUT'JOURNAL VERSION PAPIER OU ÉLECTRONIQUE

Cette question est posée à tous annuellement. Si vous désirez la version électronique ou papier, vous devez vous inscrire via le lien pour l'inscription à l'aut'journal : [Inscription pour l'abonnement à L'aut'journal](#).

9. VARIA

Sans objet.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1. Classe préscolaire incluant des élèves diagnostiqués : actuellement, il est mentionné que les groupes du préscolaire sont constitués en ne tenant pas compte des élèves ayant un diagnostic. Les classes ont été composées en appliquant le ratio maximal et en respectant la moyenne pour la totalité du centre. Cette situation fait en sorte d'augmenter le ratio qui n'est plus respecté. Quand le CSSTL décide de faire cette manœuvre, qu'est-il possible de faire ? Malheureusement, la pondération à priori prend en compte seulement trois types d'élèves : les troubles graves du comportement, les élèves ayant un trouble du spectre de l'autisme ou les élèves ayant un trouble relevant de la psychopathologie. Il faut aussi trois conditions pour que tout élève H soit reconnu :

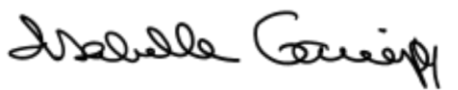
- 1) avoir un diagnostic de déficience posé par une personne qualifiée;
- 2) présenter des incapacités qui limitent ou empêchent leur participation aux services éducatifs;
- 3) avoir besoin de soutien pour fonctionner en milieu scolaire.

Malheureusement, à l'entrée du préscolaire, il n'y a encore aucun vécu scolaire qui permet la reconnaissance des élèves H, sauf si l'élève a fréquenté la maternelle 4 ans.

Constats des écoles : les classes sont pleines et sollicitent tous les services de l'école.

10.2. Les élèves valeurs 22 : il est demandé s'il est possible de reconnaître les élèves de valeur 22 lors de la formation des groupes. Présentement, pour ces élèves, le français leur cause préjudice. Est-ce possible de demander qu'ils soient pondérés à priori ? Présentement, la convention ne le permet pas. Ce point sera amené en CRT francisation.

Levée de l'assemblée à 17 h 44.



Isabelle Gariépy
Présidente



Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat